enssib

Délibération n°2025-05-27-4.1

Délibération portant approbation de la prolongation de mandat du directeur de la recherche

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Vu l'avis favorable du conseil scientifique du 12 mai 2025

Le conseil d'administration réuni le 27 mai 2025 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE,** après en avoir délibéré, **approuve la prolongation du mandat de Monsieur Malcolm Walsby au poste de directeur de la recherche, pour une durée de 4 mois à compter du 1er septembre 2025.**

Vote :

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 17
Votes exprimés : 26
Dont
Pour : 26
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 27 mai 2025

Le Président du Conseil d'Administration

M. BERGÈRE

M. Marc BERGÈRE

La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Projet de décision n°2025-xx
portant prolongation du mandat du directeur de la recherche

La Directrice de l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques :

Vu l'article 9 du décret 92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu l'avis favorable du conseil scientifique du 12 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du 27 mai 2025.

Décide

Article 1 :

Monsieur Malcolm Walsby, professeur des universités, est prolongé dans ses fonctions de directeur de la recherche pour une durée de 4 mois, à compter du 1er septembre 2025. Il assure l'intérim de la direction de la recherche jusqu'à nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice de la recherche.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 :

La présente décision sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'Enssib.

Fait à Villeurbanne, le 27 mai 2025

La directrice de l'Enssib,

Nathalie MARCEROU-RAMEL